

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 08 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 20 heures 00, sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Étaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRÉ, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.

Secrétaire de séance : Thierry DUJON

Le maire demande une modification de l'ordre du jour permettant l'ajout de 2 questions :

- Délibération pour choisir le maître d'œuvre pour les chicanes dans le bourg,
- Nomination d'un membre à la commission de contrôle des listes électorales,

Le conseil accepte avec 11 voix.

DÉLIBÉRATION CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA POSE DE CHICANES DANS LE BOURG

Le maire explique que, comme annoncé lors du précédent conseil municipal, lorsque les coussins seront enlevés, il faudra installer un nouveau dispositif pour faire ralentir les véhicules dans le bourg.

3 maîtres d'œuvre ont répondu :

- ✓ BIA.Géo : 4 200. 00 €
- ✓ SARL GEOTOP 97 : 4 498. 80 €
- ✓ Bureau d'étude DB : 2 440. 00 €

Le conseil municipal retient à l'unanimité la société BIA.Géo pour ce projet.

DÉLIBÉRATION POUR CHOISIR LE PORTEUR DE PROJET POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Les différentes sociétés se sont déplacées afin d'expliquer leurs projets :

- ✓ SOLATERRA,
- ✓ TSE,
- ✓ EDPR,
- ✓ EDF.

Le conseil opte pour la société EDF à l'unanimité.

Le maire explique qu'il va rencontrer les 4 riverains du projet photovoltaïque afin de leur expliquer les atouts de ce projet.

DELIBERATION APPROBATION DE LA PROMESSE DE BAIL

Les projets et les promesses de bail ayant été fournis en amont et EDF ayant été choisi, le conseil s'est prononcé et a voté :

Contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 11.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISER LE MAIRE À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFÉRENTS AU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents afférents au projet photovoltaïque.

DÉLIBÉRATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE MULTI-SERVICE

La délibération prévue n'étant pas conforme, le conseil ne délibère donc pas sur ce sujet.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL A LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

La préfecture nous demande de nommer un membre du conseil municipal, hors maire et adjointes, pour la révision des listes électorales.

Madeleine MAREUIL se propose.

Le conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Quelle récompense pour les diplômés avec mentions ? le conseil opte pour des chèques CADOC.
- Suite à la distribution des colis aux personnes de 70 ans et + et inscrites sur les listes électorales, des réclamations ont été adressées auprès de la secrétaire de mairie.
Doit-on changer les critères actuels d'attribution des colis aux habitants de la commune ?
Comment recenser les personnes de 70 ans et + pour obtenir des listes fiables ?
- Une réunion avec l'ATD36 est prévue le 15 janvier afin de parler de la réfection du pont du Moulin Bouchard qui est en très mauvais état.

La séance a été levée à 21h45.